Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉCISION n°29/2024

Objet : Passation d'un marché de travaux avec l'Entreprise Mauran pour la mise aux normes de la piste DFCI AL71

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 consentant au Maire des délégations par application des dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le lancement d'un Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plate-forme Dématis sous le n°984005 en date du 15 décembre 2023,

VU Les différentes propositions reçues en Mairie,

DECIDE

Article 1er : De passer un marché de travaux pour la mise aux normes de la piste DFCI AL 71 avec l'Entreprise Patrick MAURAN, dont le siège social est à Montauriol (66300), 80 Cami del Mas Mauran.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

Offre de base HT: 29.090,00 € HT
Délais d'exécution : **45 jours**

Article 2nd : Dit que les crédits sont prévus à l'opération 905, article 2315, code fonction 845.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Port-Vendres, le 09 février 2024

Le Maire,
Grégory MARTY

MAIRIE DE PORT-VENDRES (Pyr.-Or.)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le : 14/02/24
Et publication ou notification du : 14/02/24
Affichée du : 14/02/24 au : 14/04/24
Publication sur le site le : 14/02/24

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240209-DEC29-2024-AU
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

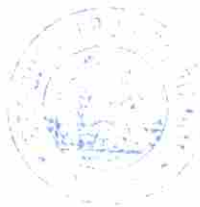

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240209-DEC29-2024-AU
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024